

d'absurdités & d'inconséquences pouroit donner beau jeu à quiconque en voudroit faire usage & qu'il ne manqueroit pas de produire son effet, je ne m'y arrêterai cependant pas : je me bornerai à la simple exposition des legs qu'il fait. Cette partie du Testament prouve si incontestablement l'aliénation d'esprit du Testateur que je ne doute nullement qu'elle réunira tous les suffrages en ma faveur.

Par le 3me. Article legués aux pauvres de sa Seigneurie, 200 minots bled estimés année commune à 6 liv. font 1200 liv. au denier vingt,
 capital — — — — — £ 24000 liv.

Par le 5me. aux pauvres de l'Hôpital général 400 liv. capital — 8000

Par le 6me. aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de cette ville 300 liv. — 6000

Par le 7me. à Dlle. Archange Campault, son élève, 1200 liv.

de rente — — — — — 24000

Par le 8me. à Mr. Joseph Sanguinet & son épouse 1200 liv.

de pension — — — — — 24000

Rendu perpétuel par le 9me. Article — — — — — £ 86000

Par le 7me. Article à Dlle. Archange Campault, une fois payée

la somme de — — — — — 2000

Par le 3me. Article pour l'érection d'une Chapelle & fondation d'une

Messe, estimées — — — — — 3000

TOTAL £ 91000

18200
4550